

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE**

**AVIS PUBLIC – AUDIENCE PUBLIQUE –
COMITÉ DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC

Audience publique – Comité de démolition

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Municipalité de Sainte-Perpétue tiendra une audience publique concernant une demande de démolition visant l'immeuble situé au 650 rang Saint-Charles, Sainte-Perpétue, Québec, J0C1R0.

L'audience publique aura lieu le 9 juillet 2026 de 13h00 à 16h00, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue, située au 2197 rang Saint-Joseph, Sainte-Perpétue, J0C1R0.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et faire valoir ses observations ou présenter ses commentaires relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Perpétue, ce 30 juin 2026.



GUY DUPUIS

Directeur général et greffier-trésorier